

### RÉNOPACK - ÉCOPACK

Un prêt sans intérêts pour des travaux de rénovation et/ou économiseurs d'énergie, d'un montant de 1.000€ à 30.000€ remboursable en 15 ans maximum.

Proposé par Charleroi Éco Énergie, service du CPAS de Charleroi, intermédiaire de crédit agissant en tant que courtier de crédit à la consommation pour la SWCS et le FLW. N° Ent. et inscription FSMA n° 0212.358.536

#### Pour qui?

Pour des propriétaires, des locataires\* dont le revenu imposable globalement du ménage ne dépasse pas 93.000 €.

Pour toute habitation située sur l'arrondissement de Charleroi qui a connu une première occupation en tant que logement il v a au moins 10 ans.

### Quels travaux? (Voir formulaire ci-dessous) **Primes**

Intégration des différentes primes rénovation et énergie sous conditions.

#### Comment introduire une demande?

- Compléter le formulaire en ligne sur www.cpascharleroi.be ou
- Compléter le formulaire ci-dessous et le renvoyer par mail à ecoenergie@cpascharleroi.be ou par courrier à

CPAS de Charleroi MAISON DE L'ENERGIE - Charleroi Éco Énergie

Siège social: 13, Boulevard Joseph II - 6000 Charleroi. Bureaux: 64, Boulevard Joseph II - 6000 Charleroi.

Téléphone 071/20.71.60

Exemple de financement d'un projet de rénovation de toiture (montants et durée à titres indicatifs ) sans prise en compte des primes :

> Coût des travaux et montant emprunté : 15.000 €

> > Durée du crédit : 180 mois

Montant d'un terme de Crédit : 83.33 €

Coût total du crédit : 0 € Montant total dû: 15.000 €

(tel que défini par le code de droit économique)

**TAEG: 0%** 

## Attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent











#### Formulaire de demande de renseignements ÉCOPACK/RÉNOPACK

Prénom:	Nom :
Adresse:	n°: Code postal:
Ville :	Téléphone :
E-mail:	
Pour le Rénopack - travaux de rénovation :	<u>Pour l'Écopack - travaux économiseurs d'énergie :</u>

- Installation électrique
- Remplacement des châssis défectueux, non étanches à l'air et/ou eau (+accessoires)
- Remplacement du toit et isolation conjointe du toit obligatoire
- Appropriation de la charpente et isolation conjointe du toit obligatoire
- Remplacement des corniches et descente d'eaux pluviales
- Assèchement des murs
- Renforcement ou démolition/reconstruction des murs instables
- Elimination de la mérule, des champignons lignivores ou du radon
- Remplacement des supports des aires de circulation (sols)
- Travaux visant à remédier à une ou plusieurs causes d'insalubrité
- Ventilations de types B,C,D ou D+

- Isolation du toit
- Isolation des murs extérieurs
- Isolation des sols
- Chaudière au gaz/mazout/propane à condensation
- Chaudière biomasse
- Installation d'une pompe à chaleur (pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage)
- Installation d'un chauffe-eau solaire
- Réalisation d'un audit énergétique (agréé PAE2)
- Fermeture du volume protégé
- Placement d'un poêle à pellet (également pour les locataires)\*
- Installation de panneaux photovoltaïques

Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur inscrit à la Banque Carrefour des Entreprises sauf l'isolation du toit qui peut être réalisée par vos soins.



### Vous voulez réduire vos factures d'énergie?

La Maison de l'Energie est un service gratuit pour les citoyens, avec une attention particulière pour les ménages à faibles revenus.

- ☆ Une équipe de spécialistes, travailleurs sociaux et techniciens
- Des aides matérielles, financières et administratives en matière d'énergie, mais aussi des conseils, de l'information et de la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

# **FINANCIER**Maîtriser les dépenses

- Prêt personnel sans intérêts.
- Allocation chauffage.
- Permanence Energie.
- Prime MEBAR.

# **TECHNIQUE**Améliorer le bâtiment

- Inventaire des améliorations potentielles de votre habitation.
- Choix des investissements prioritaires.
- Conseils sur les devis.



Des «trucs et astuces» vous permettent de réduire vos consommations.

Les tuteurs énergie proposent :

- Une analyse de vos habitudes de consommation
- Une évaluation énergétique de votre habitation, des moyens pour y parvenir
- Des propositions pour mesurer vos gestes économes.



Maison de l'énergie - Boulevard Joseph II, 64 - 6000 Charleroi 071/20.71.60 - ecoenergie@cpascharleroi.be

